

■ **Pascal Keller**, à Allaman, bureau d'architecture (FOSC du 19.01.1995, p. 363). La raison est radiée, les actifs et passifs ayant été apportés à la société ARCK architecture SARL, à Etoy.
Journal no 6531 du 24.06.2004
(02334398 / CH-550.0.015.227-3)